

LÉGENDE

147,6 Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE) en mètres (NGF-IGN69)

Zones d'interdiction

- Zone de sécurité
- Zone rouge foncé
- Zone rouge clair
- Zone orange

Zones d'autorisation sous conditions

- Zone bleu clair
- Sous-zone bleu clair hachurée
- Zone bleu foncé hachurée

Éléments de repérage

- Cours d'eau, plans d'eau et bassins
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Limites communales

Réalisation : DDT67/SADT/PPR (03/2018)
Données : DNL ARTELIA/VAITEC, ANTEA Group
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN BD TOPOM 2015

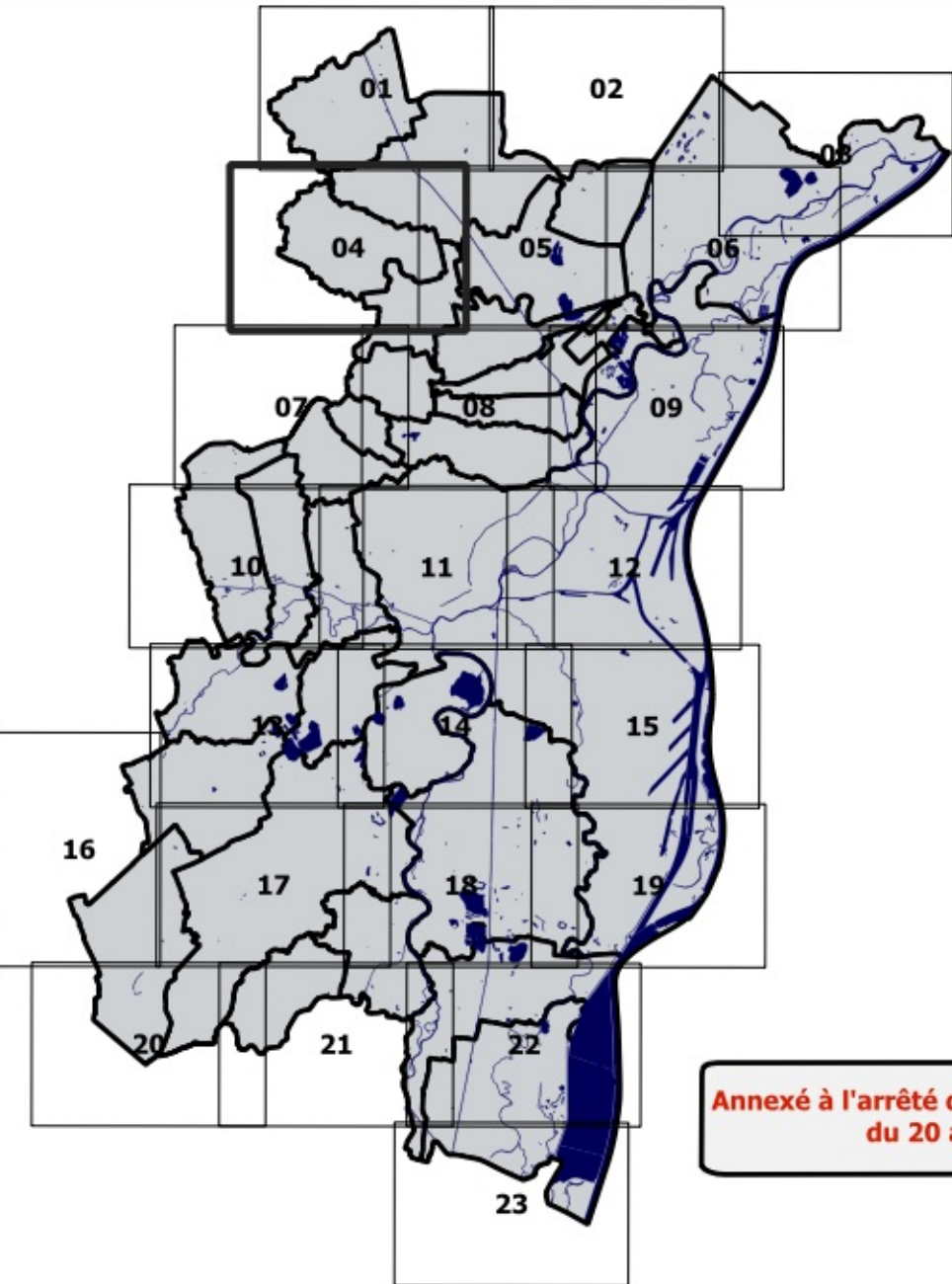
0 100 200 m



Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE A - ZONES INONDABLES PAR DÉBORDEMENT DE COURS D'EAU Planche A-04



Annexé à l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin
du 20 avril 2018

Communes de Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim et Vendenheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr



LÉGENDE

47.6

Cote des Plus Hautes Eaux (CPHE) en mètres (NGF-IGN69)

Zones d'interdiction

Zone de sécurité

Zone rouge foncé

Zone rouge clair

Zone orange

Zones d'autorisation sous conditions

Zone bleu clair

Sous-zone bleu clair hachurée

Zone bleu foncé hachurée

Éléments de repérage

Cours d'eau, plans d'eau et bassins

Autoroutes

Voies ferrées

Limites communales

Réalisation : DDT67/SADT/PPR (03/2018)
Données : DRI ARTELIA/VALETTE, ANTEA Group
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN BD TOPOM 2015

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION
EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
A - ZONES INONDABLES PAR DÉBORDEMENT DE
COURS D'EAU
Planche A-05

Communes de Bischheim, Hoenheim, Mundolsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Vendenheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr

LÉGENDE

146.5 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69)
valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)

Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

Zone inondable par débordement de cours d'eau également
impactée par de la remontée de nappe non débordante
 Zone inondable par débordement de cours d'eau également
impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

Cours d'eau, plans d'eau et bassins

Autoroutes

Voies ferrées

Limites communales

0 100 200 m



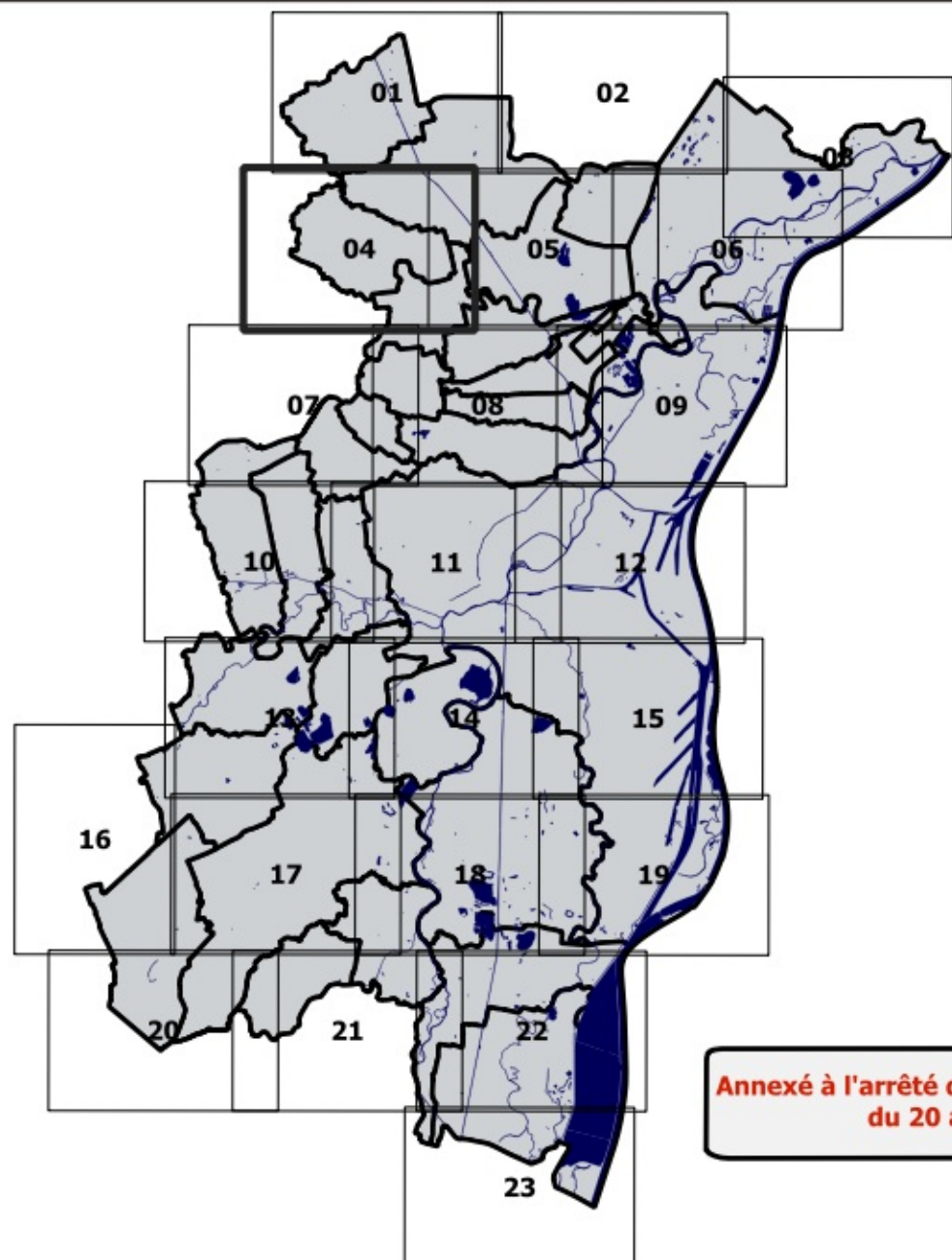
Réalisation : DDT67/SADT/PPR (09/2018)
Données : ANTEA Group
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN BD TOPOM 2015



Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

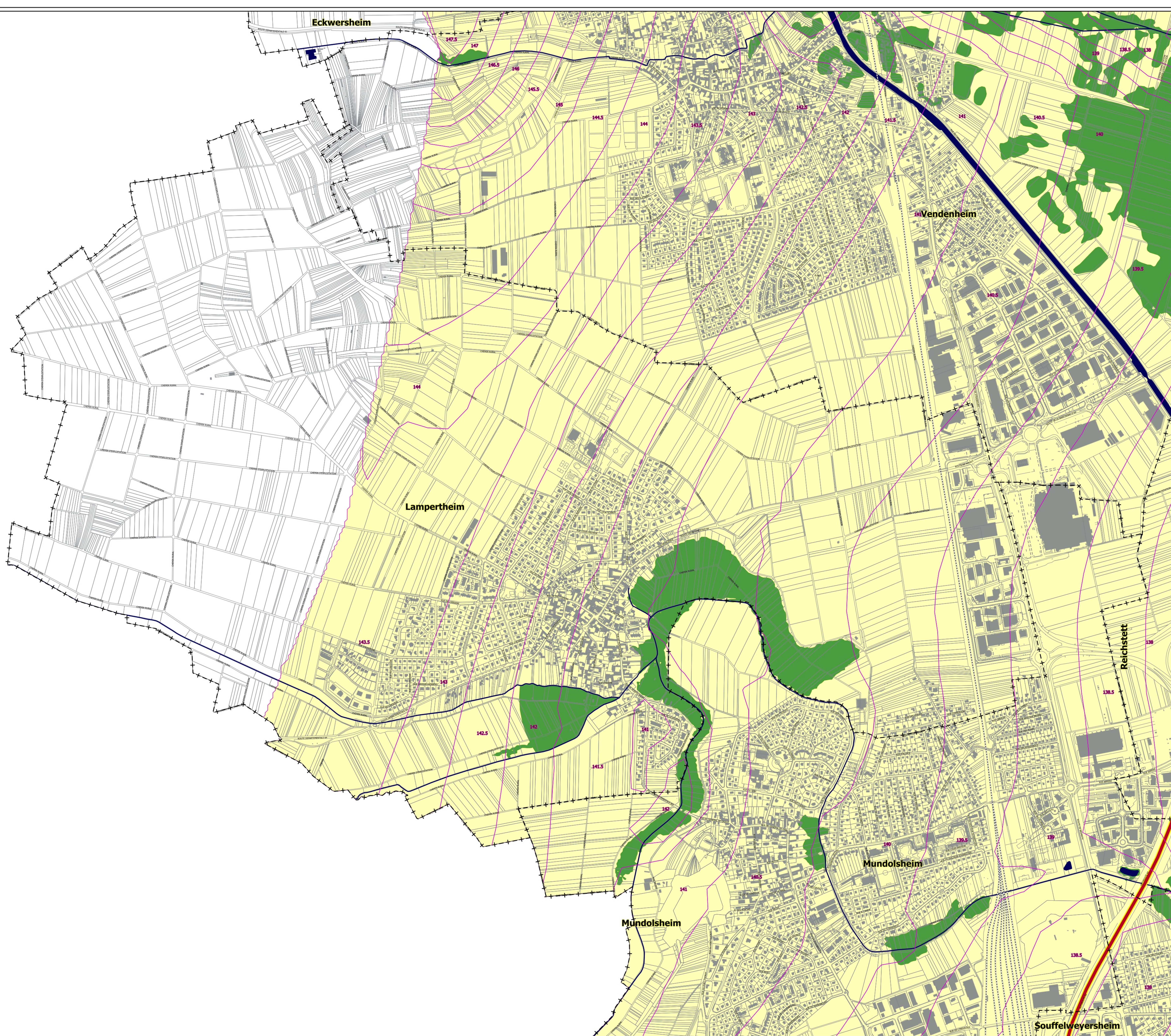
PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE Planche B-04

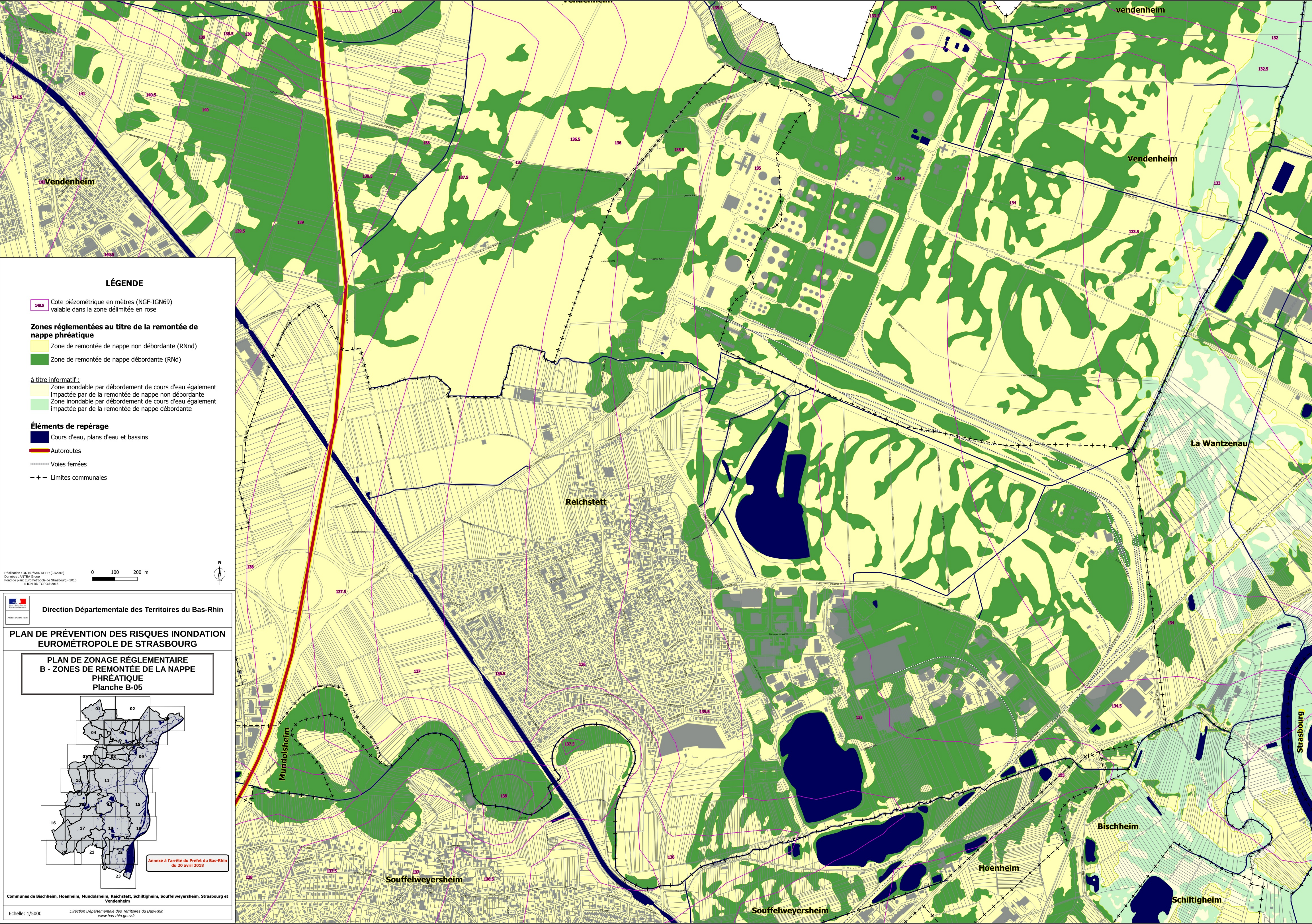


Communes de Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyersheim et Vendenheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr/





LÉGENDE

140.5

Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69) valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)

Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe non débordante

Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

Cours d'eau, plans d'eau et bassins

Autoroutes

Voies ferrées

— + —

Limites communales

Réalisation : DDT67/SADT/PPR (09/2018)
Données : ANTEA Group
Fond de plan : Eurométropole de Strasbourg - 2015
© IGN BD TOPOM 2015

0100200

m

N

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE B - ZONES DE REMONTÉE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE Planche B-05

Annexé à l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin
du 20 avril 2018

Communes de Bischheim, Hoenheim, Mundolsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Vendenheim

Echelle: 1/5000

Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
www.bas-rhin.gouv.fr